

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE-
DE-FRANCE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
DE VILLIERS-LE-MORHIER**

**DURÉE DE L'ENQUÊTE : VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 A 14 H 00 AU
JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 A 17 H 00, SOIT 35 JOURS**

Par délibération en date du 20 décembre 2014, la commune de Villiers-le-Morhier a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme, ainsi que les modalités de concertation.

Par arrêté du 28 septembre 2021, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Villiers-le-Morhier.

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Madame Yvette CHAILLOU en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 22 octobre 2021 à 14 h 00 au jeudi 25 novembre 2021 à 17 h 00, soit une durée de 35 jours.

Madame le commissaire-enquêteur tiendra des permanences à la mairie de Villiers-le-Morhier :

- Le vendredi 22 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Le samedi 13 novembre 2021 de 09 h 00 à 12 h 00,
- Le jeudi 25 novembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête publique,

- chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- sur place, en version papier, à la mairie de Villiers-le-Morhier, 9 rue de la mairie - 28130 Villiers-le-Morhier, (02 37 82 50 60),

- sur le site de la commune de Villiers-le-Morhier : www.villiers-le-morhier.com,

.../...

.../...

- sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France : www.porteseureliennesidf.fr,

- soit sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de Villiers-le-Morhier,

Les observations concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Villiers-le-Morhier pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Villiers-le-Morhier. Elles pourront également être adressées par écrit :

- soit par courriel à l'adresse suivante : pluvlm28130@gmail.com

- soit adressées par courrier en mairie à Madame le commissaire enquêteur :
Mairie, 9 rue de la mairie - 28130 Villiers-le-Morhier.

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de l'enquête publique en cours et seront consultables sur le site de la mairie de Villiers-le-Morhier et communiqués au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, en mairie ou à la communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture et ce pour une durée d'un an.

La commune de Villiers-le-Morhier mettra en place les règles sanitaires en vigueur, liées à la pandémie COVID 19.